

ÉCOLE DU BREUIL
ROUTE DE LA FERME
75012 PARIS

Délibération transmise au représentant de l'État
et publicité assurée sur le site de l'École Du Breuil.

EDB-2024-16

Délibération du Conseil d'Administration de l'École du Breuil

Séance du 25 mars 2024

Objet : Budget primitif 2024 de l'École Du Breuil

Le Conseil d'Administration de la régie personnalisée de l'École Du Breuil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2221-1 à L.2221-10, R. 2221-1 à R.2221-26 et R.2221-53 à R.2221-62 ;

Vu les statuts de la régie personnalisée École Du Breuil ;

Sur proposition du Président du Conseil d'Administration de la régie personnalisée de l'École Du Breuil,

DELIBERE

Article unique : Le budget primitif de la régie personnalisée de l'École Du Breuil pour l'exercice 2024, arrêté en dépenses et en recettes conformément au tableau ci-annexé, est adoptée.

Votes : administrateurs présents ou représentés

Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Président du Conseil d'Administration

Christophe NAJDOVSKI

